

Règlement du jeu concours :

« L'Eure fait son cinéma » du **mercredi 30 juin 2021 au lundi 05 juillet 2021**

Article 1 : Organisateur du jeu :

Le Département de l'Eure – 14 boulevard Georges Chauvin – 27000 Évreux – France – Tél. : 02 32 31 50 50 – www.eurenormandie.fr - organise un jeu concours "L'Eure fait son cinéma". Ce jeu concours se déroule du **mercredi 30 juin 2021 au lundi 05 juillet 2021 à midi**, inclus, dans les conditions prévues au présent règlement.

Article 2 : Participation :

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 18 ans, disposant d'un accès à internet ainsi qu'une adresse électronique valide, et résidant dans l'Eure. La participation au jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Article 3 : Annonce du jeu concours :

La promotion et les informations relatives à l'existence du jeu concours sont assurées via le site internet www.eurenormandie.fr, ainsi que les pages et profils officiels du Département de l'Eure sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn).

Article 4 : Principe du jeu concours :

Le concours sera un formulaire à remplir pour tenter de gagner 2 places de cinéma. La désignation des gagnants se fera par un tirage au sort parmi les personnes qui auront répondu correctement au quizz dans son intégralité.

Article 5 : Définition du gain :

Dans le cadre du jeu concours « L'Eure fait son cinéma », est mis en jeu : **10 places de cinéma d'une valeur individuelle de 9,90€. 5 personnes pourront tenter de gagner 2 places chacune. Ces places sont uniquement valables dans le cinéma Pathé Évreux, 3 Rue du 7E Chasseur, 27000 Évreux. En raison de la crise sanitaire (COVID), la date de validité inscrite sur les places est prolongée jusqu'au 28 février 2022.** Cette dotation ne pourra en aucun cas être échangée contre sa valeur espèce ou contre toute autre dotation.

Article 6 : Modalités de participation :

La participation au jeu se fait exclusivement via les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn).
Le gagnant : Le Département informera officiellement les gagnants via un mail qui leur seront envoyés sur l'adresse mail renseignée au préalable dans le formulaire, le 05 juillet à partir de 15h. Sans réponse de la part du gagnant dans un délai de 30 jours, à compter de la notification de gain, le dit gain sera réputé perdu pour le candidat concerné.

Article 7 : Droit d'utilisation :

Du fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise l'organisateur à relayer toute information promotionnelle liée au présent jeu sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix gagné, et ceci pour une durée maximale de deux ans.

Article 8 : Modification des dates du jeu et élargissement du nombre de dotations :

L'organisateur ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, il était amené à annuler le présent jeu, à le réduire, ou à le prolonger, ou à le reporter, ou à en modifier les conditions.

Article 9 : Interprétation du règlement :

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement. L'organisateur tranchera souverainement toute question relative à l'application du présent règlement ou toute question qui viendrait se poser, non réglée par celui-ci. Ces décisions seront sans appel.

Article 11 : Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD) :

Les coordonnées des participants seront collectées et traitées informatiquement. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou même de radiation des informations nominatives le concernant en écrivant à l'adresse du jeu précisée à l'article 12.

Toutes les informations recueillies via ce jeu concours sont destinées à la gestion du jeu concours, et à satisfaire aux obligations légales ou réglementaires. Ces informations sont exploitées par le pôle digital et le pôle éditorial, au sein de la Direction de la Communication du Département de l'Eure. Les données personnelles ne sont pas destinées à être transmises en dehors de l'Union Européenne. Conformément au Règlement Général pour la Protection des Données personnelles (RGPD) les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant.

Article 12 : *Adresse postale du jeu* :

L'adresse postale du jeu est :

- Département de l'Eure – 14 boulevard Georges Chauvin – 27000 Évreux – France